

Bornage

Techniques Foncières

B8 - La Mitoyenneté

Personnes concernées

Personnel des cabinets de géomètres-experts exerçant en tant que praticien confirmé (technicien ou cadre foncier) possédant les compétences foncières relatives aux opérations de bornage.

Préparation et Suivi

Avant et Après Test sur les connaissances liées à la formation via Internet.

Feuille d'émargement
Évaluation de fin de formation
Attestation de fin de formation
Facture acquittée

Lieux de la formation

À consulter sur www.LDconsulting.fr

Pourquoi cette formation ?

Le géomètre-expert peut être amené à réaliser des délimitations en complément du bornage et application du nouveau procès de bornage. Le Code civil rédigé en 1804 traite de la mitoyenneté de façon très précise et ces articles n'ont que peu évolué depuis plus de 200 ans ! La jurisprudence vient régulièrement rappeler les grands principes de ce droit de propriété particulier. À travers une relecture attentive des 20 articles du Code civil traitant de la mitoyenneté, explicitée par des cas concrets et des exemples significatifs de jurisprudence, nous essaierons d'avoir une vision claire de cette notion juridique si souvent rencontrée dans notre exercice professionnel.

Cette formation développera prioritairement les connaissances et les compétences professionnelles dans les domaines suivants

- La présomption légale de mitoyenneté
- Les effets de la mitoyenneté
- Cas particuliers

Objectifs

À l'issue de la formation, l'auditeur sera capable d'amener au débat une analyse sur la présomption de mitoyenneté des murs et autres formes de clôtures.

Prérequis

Cette formation s'adresse aux techniciens et cadres fonciers confirmés, maîtrisant les règles de l'art en matière de bornage et de délimitation, à savoir sachant gérer les techniques foncières (opération en bornage et Procès-Verbal Normalisé).

Dispositif Pédagogique

Agenda pédagogique, mise en situation dans une ou plusieurs problématique(s) apportées afin de repérer les besoins, échanges questions/réponses sur cas pratiques apportés par les stagiaires, support de cours envoyé par mail.

Pré-Inscription

par e-mail : carine.ldcg@orange.fr
via Internet : www.ldconsulting.fr

puis chèque encaissé après la formation (ordre LD Consulting – B.Vassent) par courrier :
LD Consulting 32, rue Paul Doumer 56000 VANNES

Renseignements : Carine 09 6692 0181

Si vous avez besoin d'un aménagement spécifique pour suivre cette formation, contactez-moi.



LD Consulting – 32, rue Paul Doumer – 56000 Vannes
SIRET : 432 981 272 00037

Organisme de Formation enregistré sous le numéro 53 56 08643 56 auprès du Préfet de la région Bretagne
Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'État.

Tarif

Présentiel

330 € Net de taxe /
personne

Classe virtuelle

300 € Net de taxe /
personne

*L'OF attestera sur l'honneur
de votre présence tout au
long de la formation*

Configuration

requise au minima :

- Un PC avec un accès Internet et le son
- Un casque si environnement bruyant
- Une caméra et un micro
- Une adresse e-mail (envoi convocation, support et lien connexion)

Durée

1 jour – 7h

Dates

[À consulter sur
www.LDconsulting.fr](http://www.LDconsulting.fr)

Intervenant

Alain HUCK

Géomètre-Expert

Professeur de Droit Civil et Foncier pour les élèves en Licence Pro Urbanisme Environnement et Géomatique depuis 2014. Président de la Commission Formation de l'Ordre des GE.

Contenu B8 - La Mitoyenneté

Préambule

- Contexte historique

Dans quels cas un mur est-il mitoyen ?

- La présomption légale de mitoyenneté
- L'acquisition de la mitoyenneté
- La clôture forcée.

Les effets de la mitoyenneté

- Les obligations qui dérivent de la mitoyenneté d'un mur
- Les droits qui dérivent de la mitoyenneté d'un mur.

Les autres formes de clôture.

Cas particuliers ?

- Mitoyenneté et domaine public
- Mitoyenneté copropriété et volumétrie.



LD Consulting – 32, rue Paul Doumer – 56000 Vannes
SIRET : 432 981 272 00037

Organisme de Formation enregistré sous le numéro 53 56 08643 56 auprès du Préfet de la région Bretagne.
Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'État.